

Le Mot du Maire

Le 12 janvier dernier, en ayant une pensée pour les familles qui ont perdu un proche durant l'année écoulée, les personnes frappées par la maladie et les personnes seules, je vous ai présenté mes vœux avec l'ensemble du Conseil Municipal, en présence de Michel SEROUX, Président de la Communauté de communes, et de Michel PETIT, Conseiller départemental.



Rétro 2017 :

À travers un diaporama, nous avons rappelé l'engagement du tissu associatif à travers les activités respectives et plus particulièrement les nouveautés 2017 comme la ZUMBA et la Gym Tonic.

L'élection présidentielle a marqué cette année 2017 par des nouvelles mesures sur les rythmes scolaires et sur la fiscalité des communes.

Côté scolaire : Fin juin, un décret ministériel rendait possible le retour à la semaine de 4 jours. Après un sondage organisé par les représentants des parents d'élèves, et avec l'avis du Conseil d'école et le SIVU du GY, les TAP ont été arrêtés à la rentrée scolaire !

Projection rentrée fiscale / taxe d'habitation

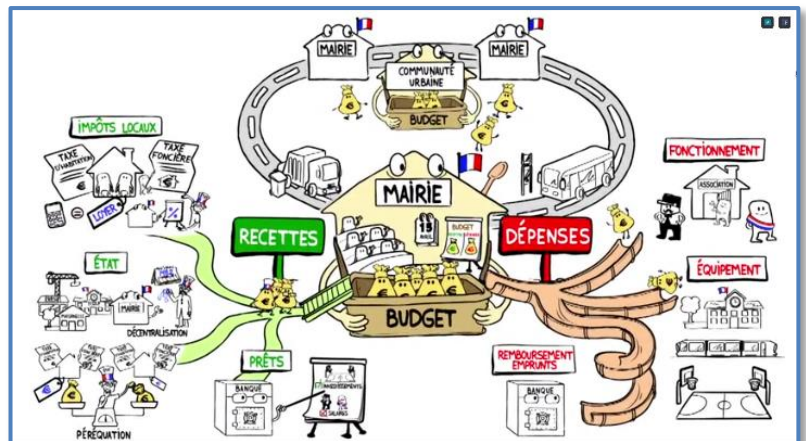
Conséquence logique des élections présidentielles et législatives, l'Assemblée nationale a très largement adopté la loi de finances (PLF) pour 2018 et la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Ces deux textes entérinent une nouvelle cure d'austérité pour les collectivités, même si elle prend une forme différente de celle qui a eu lieu les années précédentes.

Par conséquent, le Conseil Municipal aura une réflexion sur la fiscalité foncière, si on souhaite garder une capacité d'investissement pour les années futures.

Une commune possède 2 leviers pour financer son fonctionnement et son investissement : les prélèvements sur le foncier et l'emprunt.

Effectivement, notre capacité à investir s'amenuise d'année en année et nous n'avons pas d'autre choix que d'attendre la fin des remboursements d'un prêt pour financer en 2018 le programme du chemin des Fresnaux et 2019 pour l'Argilière.



Projets 2018 :

• **Les travaux d'assainissement** qui, rappelons-le, sont financés par notre Communauté de Communes, seront poursuivis pour les rues d'Arras, d'Aubigny et l'Argilière.

La 4e tranche 2019 débutera en novembre 2018 pour les rues du Paradis, de la Ferme, Pintrel, les Plantis, d'Avesnes pour revenir rue de la Ferme, du Four et de la Poste.

• **Réfection chemin des Fresnaux**

Pour mémoire, nous avons obtenu une subvention de 8000€ par le Sénateur RAPIN et une dotation d'équipement des territoires ruraux de 56775€ par la préfecture, pour un montant estimé de travaux de 263500€ :

- Gommage de la façade de l'ancienne poste par l'association REGAIN en fonction de leur agenda.
- Borduration rue du Paradis et étude sur la rue d'Aubigny
- Accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) à la mairie.

Les intempéries ont marqué malheureusement la fin de l'année et un rappel a été effectué auprès des habitations concernées sur l'élagage obligatoire des arbres sur le domaine privé pour éviter toute coupure électrique.

Terrain autour du cimetière : vous trouverez en dernière page notre correspondance sans ambiguïté auprès de ce natif habarcquois rappelant l'intérêt général de la commune dans cette affaire !

Côté festivité : Nous retrouverons nos festivités en amplifiant notre traditionnelle ducasse avec les « foulées du diable » : renforçant encore nos racines rurales dans un cadre festif et jovial !

Infos municipales

Fermeture de l'APC (Agence Postale Communale) du **samedi 24 février** au **samedi 3 mars** 2018 inclus.

Vie du village

Sécurité routière : une préoccupation permanente.

Les radars pédagogiques à chaque entrée du village ont été retirés et les données collectées vont pouvoir être analysées.

Dès retour du rapport de synthèse édité par le Conseil Départemental, nous vous informerons en toute transparence.

Des solutions (sur la route d'ARRAS, à chaque entrée et à l'arrêt de bus) ont été étudiées et chiffrées : vu l'investissement, nous allons solliciter des subventions avant d'agir concrètement !

Concernant les rues du Pont et d' Aubigny, une vitesse excessive des camions de betteraves est déplorée : la gendarmerie est informée mais elle ne peut être présente continuellement.



Agir ensemble contre l'insécurité routière et ainsi contribuer à réduire le nombre d'accidents sur notre commune, c'est notre devoir en tant qu'élu.

Vie associative

Gym Tonic Habarcquoise

L'association Gym Tonic Habarcquoise vous propose 2 cours différents de gym par semaine, le lundi de 19h à 20h et le jeudi de 19h à 20h30. Ce début d'année a commencé par un cours "**BoOt CaMp PaRtEnAiRe**" séance en couple, qui a permis de faire découvrir aux hommes que le fitness n'est pas réservé qu'aux femmes ! Nous comptons deux nouveaux adhérents parmi nous !

Janvier Trampoline

Février Step

Mars Chorégraphie fitness

Avril Cardio corde et box

Mai Indo board

Juin Urban training extérieur

Venez nous rejoindre pour pratiquer des séances sportives et variées animées par Jonathan !

Inscription 45€ (prix à l'année 80€). Les membres de l'association, Jonathan et Delphine seront ravis de vous accueillir !

Renseignements : **Mlle Delphine GRUSON 06.73.18.79.07**



L'Idéale

La Dictée habarcquoise



Voici la 4^e édition de la Dictée habarcquoise qui approche !

Nous attendons la suite des aventures de l'héroïne de Christian LELIÈVRE, Hélène, qui, espérons-le, aura retrouvé son chemin...

C'est toujours un plaisir de participer à une dictée avec ce champion d'orthographe, qui a bien sûr écrit lui-même le texte avec, n'en doutez pas, pièges et jeux de mots qu'il nous expliquera lors de cet après-midi ludique et enrichissant...

Deux catégories seront proposées : 10-14 ans, et 14 ans et plus.

Les copies des moins de 14 ans seront corrigées, pour les autres ce sera comme l'an dernier, une autocorrection, n'oubliez pas de vous munir d'un crayon rouge.

Chaque participant sera récompensé, il est donc important de **vous inscrire avant le 5 mars** soit par mail lideale.habarcq@gmail.com, ou en déposant le coupon en mairie (en fin de 3^e page de cette gazette).

Nous vous donnons rendez-vous le **samedi 10 mars 2018, à 14h30**, à la salle des fêtes.

L'entrée est gratuite. Vous êtes attendus nombreux.

Communauté de Communes

Le meilleur est à venir, partageons notre avenir ! L'évolution de notre territoire dans les prochaines années doit permettre d'offrir aux habitants toutes les conditions pour bien y vivre. Construction de logements de qualité, implantation de zones économiques et commerciales créatrices d'emplois, réalisation d'équipements nécessaires au quotidien, organisation de votre mobilité, préservation des espaces agricoles et naturels...

Venez découvrir comment pourra être votre territoire dans 20 ans. Cette vision du futur est celle du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du schéma de cohérence territoriale de l'Arrageois porté par le Scot. Le PADD est un document d'urbanisme, qui indique la direction que les élus prendront pour faire évoluer le territoire au profit de la population. Sont concernés près de 170 000 habitants des 206 communes couvertes par le Scot, qui associe la Communauté Urbaine d'Arras, les Communautés de Communes des Campagnes de l'Artois et du Sud-Artois.

Une réunion publique aura lieu le **vendredi 9 février**, de 18h30 à 20h, Salle des fêtes, 13 rue Vignes - Noyelle-Vion,

Chacun peut participer ! Donnez votre avis sur l'avenir de notre cadre de vie !

Vous pouvez agir !

Consultez les documents du Scot sur www.scota.eu

Laissez votre avis par mail : concertation@scota.eu

Contactez le secrétariat du Scot : 03 21 21 01 90 Fax. : 03 21 21 01 97



Raid des Campagnes de l'Artois

Le Raid Dingue de l'Artois 2018 au départ de Duisans, aura lieu le jeudi **10 mai 2018**. 100 équipes de deux personnes (41km ou 47km) départ à 8h, l'accueil des équipes se fera dès 7h.

Pour les juniors, 40 équipes pourront participer, le départ est à 14h30. Les inscriptions commenceront à 13h30.

Renseignements: **03 21 22 83 74**, ou par mail raid@campagnesartois.fr. Les inscriptions se font sur le site des campagnes de l'Artois.

Ne tardez pas à vous inscrire...



Horaires des messes du mois de février 2018 :

Vendredi	9 février19h00 Montenescourt	Samedi	17 février.....	19h00.....	Duisans
Dimanche	11 février.....	10h30Maroeuil	Dimanche	18 février.....	10h30... ..	Célébration des Cendres et Entrée en carême dans tous les clochers
Mercredi	14 février19h00Maroeuil	Dimanche	25 février.....	10h30.....	Maroeuil

Décès

Mme Monique DOMMANGEle 9 janvier 2018
Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

✂ -----
 Merci de vous inscrire par mail sur lidadele.habarcq@gmail.com ou en déposant ce coupon en mairie.

M., Mme, Mlle participera à la dictée du 10 mars 2018.
 Adresse :

Mail : Tél :

Catégorie : 10-14 ans : Plus de 14 ans : Nombre total d'inscrits :



MAIRIE D'HABARCQ
Rue de la Poste
62123 HABARCQ

Tél : 03.21.55.78.80 Fax : 03.21.222.999
mairie.habarcq@wanadoo.fr

Habarcq, le 23/01/2018

Le Maire

à

Maitre Stéphanie LE GENTIL
Notaire
BP80024
59501 DOUAI

Lettre AR n°1A13924142152

Information : vente DEF / EVRARD

Bonjour Maître LE GENTIL,

Je me permets de revenir vers vous, ayant appris l'imminence de la vente DEF/EVRARD.

Comme je vous l'ai précisé lors de nos précédents échanges, le cimetière actuel ne dispose que de peu d'emplacements libres, de sorte qu'à l'avenir la Commune sera contrainte de procéder à l'agrandissement de celui-ci avec mise en place d'un accès direct depuis le village et un stationnement sécurisé.

L'une des parcelles objets de la vente est inscrite en tant qu'emplacement réservé dans notre PLU en vigueur depuis 2006.

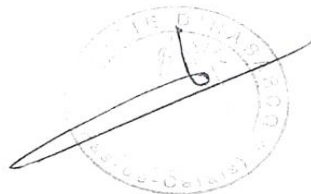
Comme l'atteste la pièce jointe, nous avons demandé au Président de la Communauté des Campagnes de l'Artois l'inscription des parcelles (AB25, AB18, ZC50), classées en zone réservée dans le futur PLUI qui sera applicable prochainement.

La Commune tenait à alerter l'acquéreur par votre intermédiaire afin notamment d'éviter toutes difficultés à l'avenir avec celui-ci quant la Déclaration d' Utilité Publique sera effective débouchant sur une expropriation.

Néanmoins, nous restons ouverts à une négociation amiable avant la vente.

Il est bien évident que la Commune agit dans la défense de l'intérêt général.

Veuillez agréer, Maître, mes salutations distinguées.



Le Maire,

Nicolas CAPRON